

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU *procuration* à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE *procuration* à Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
 - LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

Concerne : 10-66 Aménagement de la façade estuarienne – Etude de faisabilité – Choix du Cabinet – Validation du plan de financement

Le Conseil Communautaire du 25 mars 2010 a validé le cahier des charges de l'étude relative à l'aménagement de la façade estuarienne et a autorisé le lancement de la consultation.

Après une publication au BOAMP, la Communauté de Communes a reçu 2 propositions.

Un jury composé d'élus communautaires et des services de la Communauté de Communes s'est réuni pour entendre les 2 candidats le 18 mai 2010.

La commission composée d'élus communautaires réunie le 20 mai 2010 a étudié le classement proposé par le jury et a décidé d'attribuer le marché au cabinet OMEGA Consultants pour un montant de 29 875 € HT.

Après consultation des services instructeurs des collectivités compétentes, le plan de financement définitif proposé pour cette opération est le suivant :

Coût de l'étude	Conseil Régional	Leader	Communauté de Communes
29 875	5 975	13 145	10 755
100 %	20 %	44 %	36 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► approuve le plan de financement de l'étude suivant :

Coût de l'étude	Conseil Régional	Leader	Communauté de Communes
29 875	5 975	13 145	10 755
100 %	20 %	44 %	36 %

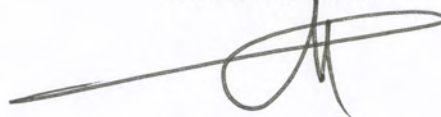
► autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 juin 2010

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

DL10-66

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : [ASCL_3_2010-07-02T15-33-00.00 \(MI26256455 \)](#)

Identifiant unique de l'acte : [033-243301447-20100702-DL10-66-DE \(Voir l'accusé de réception associé \)](#)

Objet de l'acte : Aménagement de la façade estuarienne

Date de décision : 02/07/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Acte : [10-66 Aménagement de la façade Estuarienne.PDF](#)

Préparé	Le 02/07/10 à 15:32	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 02/07/10 à 15:33	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 02/07/10 à 15:50	